



Bourg-en-Bresse, le 7 avril 2022

**DIPER**

Affaire suivie par :  
Céline DUBIEF

Tél : 04 74 45 58 47  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Appel à candidatures relatif à 5 postes à profil relevant de l'ASH vacant à la rentrée scolaire 2022.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Le **formulaire de candidature** et les **fiches de postes correspondantes**.

- ⇒ **1 Poste de coordonnateur adjoint AESH en charge de la formation** (Coordo. Adj. AESH) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en [Annexe 1](#)

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module	<b>Titre provisoire*</b> Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI	<b>Titre provisoire*</b> durant les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN</u>

\* Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ **1 Poste d'enseignant spécialisé du service de l'intégration et l'autonomie des aveugles et malvoyants** (Ens. Spé. SIAAM) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en [Annexe 2](#)

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent avec le module correspondant aux troubles de la fonction visuelle	<b>Titre provisoire*</b> Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN



<p><b>Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI avec le module correspondant de la session 2022</b></p>	<p><b>Titre provisoire*</b> durant les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN</u></p>
--	---

\* Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ **1 Poste de coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement mixtes à 50% en Institut d'éducation motrice Polyhandicaps à Viriat et 50% en Institut Médico-Educatifs à Villereversure** (Ens. Spé UE Mixtes) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en [Annexe 3](#)

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
<p><b>Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module</b></p>	<p><b>Titre provisoire*</b> Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN</p>
<p><b>Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI</b></p>	<p><b>Titre provisoire*</b> durant les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN</u></p>

\* Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ **1 Poste conseiller pédagogique de circonscription ASH** (CPC ASH 1) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en [Annexe 4](#)

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
<p><b>Enseignant titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module et / ou du CAFIPEMF</b></p>	<p><b>Titre définitif</b></p>
<p><b>Enseignant non titulaire du CAPPEI ou du CAFIPEMF s'engageant à s'inscrire</b></p>	<p><b>Titre provisoire*</b> durant les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du TITRE <u>sous réserve de l'avis favorable de l'IEN ASH</u></p>

\* Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

- ⇒ **1 Poste d'enseignant référent ressources Troubles du Spectre Autistique** (ER Ressources TSA) rattaché à l'inspection de l'éducation nationale de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap à compter du 01/09/2022.
- ⇒ La fiche de poste est présentée en [Annexe 5](#)

Profil des candidatures recevables	Modalités d'affectation de l'enseignant retenu
Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un diplôme antérieur équivalent quel que soit le module	<b>Titre provisoire*</b> Pérennisation possible à la rentrée scolaire 2023 sous réserve d'avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN
Enseignant non spécialisé s'engageant à s'inscrire au CAPPEI	<b>Titre provisoire*</b> durant les années scolaires 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 avec pérennisation possible dès l'obtention du CAPPEI <u>sous réserve des avis favorables de l'IEN ASH et de l'IA-DASEN</u>

\* Le candidat retenu est affecté à titre provisoire la totalité de l'année, il reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé pour le **mercredi 4 mai 2022 au plus tard**, à votre inspecteur de circonscription qui après avis le transmettra à la division des personnels pour le **vendredi 6 mai 2022**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés par un message envoyé à leur adresse mail (prenom.nom@ac-lyon.fr) de l'horaire de leur **entretien prévu à la Maison de l'éducation le mercredi 11 mai 2022 (l'après-midi)**.

Les candidats retenus seront nommés au 1<sup>er</sup> septembre 2022 sur le poste où ils ont candidaté et ne sont pas autorisés à postuler à tout appel ultérieur.



**Marilyne Rémer**



**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

- Poste de coordonnateur adjoint AESH en charge de la formation (Coordo. Adj. AESH)
- Poste d'enseignant spécialisé du service de l'intégration et l'autonomie des aveugles et malvoyants (Ens. Spé. SIAAM)
- Poste de coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement mixtes à 50% en Institut d'éducation motrice Polyhandicaps à Viriat et 50% en Institut Médico-Educatif à Villereversure (Ens. Spé UE Mixtes)
- Poste conseiller pédagogique de circonscription ASH (CPC ASH 1)
- Poste d'enseignant référent ressources Troubles du Spectre Autistique (ER Ressources TSA)

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Téléphone portable :** .....

**Adresse électronique professionnelle :** .....@ac-lyon.fr  
*(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)*

- Je suis titulaire du CAPPEI
- Je suis titulaire du CAFIPEMF
- Je m'engage à m'inscrire au CAPPEI
- Je m'engage à m'inscrire au CAFIPEMF

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature de l'intéressé(e)

**→ A envoyer à l'IEN de circonscription au plus tard le mercredi 4 mai 2022**  
qui le transmettra à la division des personnels  
**pour le vendredi 6 mai 2022**

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
**L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale**